

Sûreté aéroportuaire

11.2.3.7 Protection d'aéronefs

OBJECTIFS

Objectifs opérationnels

- Connaissance de la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs ;
- Connaissance des procédures pour sceller les aéronefs, si le cas s'applique à la personne à former ;
- Connaissance des systèmes de cartes d'identification utilisés dans cet aéroport ;
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité ;
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence ;
- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles ;
- Connaissance du cadre juridique en matière de sûreté aérienne ;
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté ;
- Compréhension de la configuration du poste d'inspection /filtrage et du processus d'inspection/filtrage ;
- Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes.

PUBLIC

- **Personnel des inspections, des filtrages, des contrôles d'accès** ou autres contrôles, qui effectuent des protections d'aéronefs.

Pré-requis : La formation continue est effectuée tous les 5 ans.

MÉTHODE

La pédagogie

- Approche interactive adaptée aux fonctions des participants ;
- Projection multimédia .

L'évaluation

- Les acquis seront validés par un test à l'issue de la formation ;
- Une **évaluation qualitative** sera demandée aux participants.

PROGRAMME

1. **Cadre réglementaire**
2. **Parties critiques d'une zone de sûreté réglementé** : Zonage de sûreté d'un aéroport ; Savoir si l'aéronef se trouve ou non en PCZSAR ; Zone d'évolution contrôlée (ZEC).
3. **Protection de l'aéronef**
4. **Prévention des accès non autorisés**
5. **Dispositif de titres de circulation aéroportuaire**
6. **Contrôle des personnes et signalement**
7. **Type aéronef**
8. **Pose de scelles**
9. **Procédures d'intervention d'urgence** : Situations d'incidents ; Procédures locales de gestion des situations d'urgence

La formation sur mesure

Les tests de validation de acquis sont compris dans la formation et organisés à l'issue.

Conditions

Durée : 3h30.

Effectif max. : 12 participants.

Tarif et inscription : se reporter en tête de catalogue.

contact@scope-training.eu